

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, PONTET Pascal, COUTURIER David, FELIX Sophie, FELIX Bertrand, MORET Fabien, CASIEZ-PIOLOT Julie, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : GIRARD Myriam, MARIETON Florent, FORESTIER Emilie

M. FELIX Bertrand a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de conseil du 04.11.2021

1) Remboursement de frais au Maire

M. le Maire informe qu'il a fait l'acquisition d'un téléphone portable pour le service technique chez SFR à Roanne pour la somme de 233.98€. Le vendeur ayant refusé le paiement différé, M. le maire a réglé la facture sur ses propres deniers.

Le conseil municipal autorise le remboursement de cette dépense au maire.

2) COR – Approbation des conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme pour le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme

Le législateur a imposé aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de donner la possibilité, à compter du 01 janvier 2022, à un pétitionnaire de déposer sa demande d'autorisation du droit des sols par voie dématérialisée.

A cet effet, la COR mettra à disposition des communes une plateforme de dépôt, ou guichet numérique, des autorisations d'urbanisme (GNAU).

En tant qu'utilisatrice de ce guichet unique, la commune aura deux obligations à l'égard des usagers :

1-les informer de l'existence de ce téléservice par tout moyen (courrier, affichage...) et notamment via le site internet communal

2-les informer de ces conditions générales d'utilisation (CGU).

Le bureau communautaire a approuvé le 21 octobre dernier les CGU de la future plateforme de dépôt des demandes d'ADS, il revient au conseil municipal de valider à son tour les CGU du guichet unique des autorisations d'urbanisme qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal approuve les conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme pour le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme.

3) COR – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets année 2020

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets de l'année 2020 de la COR.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui est à disposition du public en mairie ou au siège de la COR.

4)Autorisation de signature d'une convention entre la commune de Ronno et Mme MORLET Mélie pour le remboursement des frais de remplacement de la borne incendie n°17 située au col du pilon

M. le maire rappelle au conseil municipal que la borne incendie située au Pilon a été détruite le 24.10.2021 suite à un accident. Le véhicule n'étant pas assuré aux moments des faits, la conductrice reconnaissant son entière responsabilité s'engage à rembourser la commune selon un échéancier prévu par convention et validée par le trésorier.

Le devis de SUEZ s'élève à 4 089.92€.

Le remboursement sera étalé de janvier à juillet 2022,

Il a été convenu que Mme MORLET Mélie remboursera le montant des frais en 7 fois selon l'échéancier suivant : 584.27€ le 31.01.2022, le 28.02.2022, le 31.03.2022, le 30.04.2022, le 31.05.2022, le 30.06.2022 et 584.30€ le 31.07.2022.

5)Répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la sécurité routière

Une demande de subvention amendes de police avait été déposée le 05 mai 2021 pour la réalisation de plusieurs travaux.

Le montant total des projets s'élevait à 23 732€ HT

Une subvention a été accordée par le Conseil Départemental pour la somme de 7 500€.

Une délibération du conseil municipal mentionnant de façon expresse l'engagement de réaliser les travaux et acceptant la subvention doit être transmise en sous-préfecture.

Le conseil municipal accepte cette subvention et s'engage à faire réaliser les travaux.

6)Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. le maire propose au conseil municipal la création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert sur le grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique à temps non complet à compter du 17.01.2022 (période de tuilage et remplacement d'un agent suite départ en retraite) .

8)Questions diverses

* une subvention de 86 000€ a été obtenue au titre de la programmation DSIL 2021 pour le projet de rénovation de la cure.

*CR du 1^{er} conseil d'école du 15.11.2021

*dénégement : M. le maire fait le point sur le déneigement, il rappelle que 2 personnes sont en charge du déneigement sur la commune (Loïc PONTET et Marc LABROSSE), que la commune est grande et que le chasse-neige ne peut malheureusement pas être de partout à la fois (la tournée allant parfois de 3h30 du matin à 14h30 de l'après-midi), que les conditions de déneigement sont parfois difficiles : chemin trop étroit, voitures gênant le passage... Un point a été fait avec les personnes qui assurent le déneigement, quelques points noirs ont été trouvés : la Goutte, le Monnet, les Tardières, la Petite Montagne, une réflexion sera faite pour voir si des solutions peuvent être trouvées pour améliorer le déneigement à ces endroits.

M. MORET demande si un passage supplémentaire n'aurait pas pu être effectué le dimanche soir.

Il soulève également les problèmes récurrents de coupure d'électricité dans le quartier des Tardières et demande s'il serait possible de demander l'enfouissement des lignes électriques. M. le maire répond que ces travaux coûtent très chers et seraient forcément à la charge de la commune.

Mme SAUVAGEON-FILLON soulève également des difficultés lors des épisodes de neige.

*vœux du Maire : dimanche 16.01.22 sous réserve

*M. le maire informe que le bulletin municipal sera distribué en janvier et remercie la commission pour le travail réalisé

*M. le maire énumère les projets prévus pour le mandat 2020-2026 : salle des fêtes, rénovation du bâtiment de la cure, élargissement du chemin de la Goutte, aménagement du village, aménagement local petite enfance dans l'ancien local voirie, création d'un lotissement aux Bruyères

Il souhaite que le conseil municipal se positionne sur le projet salle des fêtes : rénovation de la salle actuelle ou construction neuve. Sur les 12 membres du conseil présents 9 ont opté pour la rénovation et 3 pour une construction neuve.

A RONNO, le 17 décembre 2021

Le Maire,
Philippe LORCHEL

